

Fonctionnement et procédures sanitaires en contexte de COVID-19



10 juillet 2020

Diffusion des mesures de prévention mises en place

Loisirs 3000 s'assure d'informer les parents, les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et les employés de toutes les mesures de prévention mises en place dans les camps de jour YOPI afin de diminuer les risques associés à la COVID-19. En plus de mettre l'accent sur l'importance de respecter ces mesures, nous désirons limiter le plus possible les déplacements sur les sites des camps.

- Les parents et les enfants doivent prendre connaissance des documents disponibles dans leur compte client.
- Les fournisseurs, les sous-traitants et les partenaires doivent prendre connaissance du présent document
- Les employés du camp de jour doivent suivre les formations obligatoires et prendre connaissance de la liste de vérifications quotidiennes de la CNESST.

DISTANCIATION PHYSIQUE

Des mesures seront prises afin de favoriser la distanciation physique entre les personnes et limiter la durée des contacts rapprochés avec les campeurs et les animateurs.

Dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres sera respectée de l'entrée à la sortie du camp et lors des pauses de repas pour les personnes de 17 ans et plus, et cette distance est de 1 mètre pour les personnes de 16 ans et moins.

Dans la mesure du possible, le camp va s'assurer de toujours garder les mêmes campeurs dans le même tandem animateur-campeurs, et un animateur aura toujours le même groupe d'enfants. Les animateurs travailleront toujours dans le même site. La stabilité du personnel qui est en contact avec les campeurs est privilégiée.

AFFICHES PRÉSENTES SUR LE CAMP

- Des affiches seront installées à plusieurs endroits, rappelant les procédures à suivre et l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique aux endroits névralgiques (entrée, locaux, toilettes, portes extérieures, etc.).

Déroulement de la journée

À PRÉPARER À LA MAISON

(Le document complet est présent dans le compte client dans la section *Documents*)

- Changements importants :
 - **Bouteille d'eau**
 - Chaque enfant doit avoir sa bouteille d'eau car ils ne pourront utiliser les abreuvoirs que pour remplir leur bouteille.
 - Une bouteille d'eau sera remise à l'enfant en cas d'oubli (des frais de 10 \$ seront facturés au parent).
 - **Boîte à lunch**
 - La boîte à lunch doit se trouver à l'intérieur du sac à dos.

ARRIVÉE LE MATIN

- Un triage strict sera instauré le matin à l'arrivée de chaque campeur avec le parent.
- Un questionnaire (annexe A) sera soumis par l'animateur à l'accueil afin de vérifier l'état de santé de l'enfant ainsi que des autres personnes de son milieu familial, ceci afin de s'assurer qu'il ne présente pas de symptômes (annexe B) ni de risque pour les autres personnes sur le site d'activités.
- Le même questionnaire sera soumis à notre personnel par l'équipe de direction présente sur place.
- L'accès sera refusé² :
 - À toute personne qui présente des symptômes associés à la maladie (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte subite d'odorat ou de goût ou autres symptômes identifiés sur le [site du gouvernement](#));
 - À toute personne dont les parents ou une autre personne qui demeure dans la même résidence présentent ces symptômes ou qui sont déjà placés en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact);
 - À toute personne qui revient d'un voyage à l'étranger (au cours des 14 derniers jours);
 - À toute personne dont les parents ou une autre personne qui demeure dans la même résidence reviennent d'un voyage à l'étranger (au cours des 14 derniers jours).

MÉTHODES POUR ACCUEILLIR LES PARENTS ET LES CAMPEURS

- **Parent qui arrive dans un véhicule :**
 - Stationner le véhicule et se placer dans la file d'attente
OU
 - Demeurer dans le véhicule et attendre dans la file de véhicules (dans ce cas, le parent doit rester dans son véhicule)
- **Parent arrivant à pied ou en vélo :**
 - Se placer dans la file d'attente

- **Dans les deux cas :**
 - Un préposé portant un masque, des gants et une visière demandera le code QR de l'enfant pour enregistrer son arrivée;
 - Si le parent n'a pas de code QR, il doit donner le nom de l'enfant et la spécialité choisie;
 - Le code QR (un par enfant) peut être présenté à l'animateur via un cellulaire ou sur papier
 - Le code QR est envoyé par courriel la semaine précédant le séjour.

- **Entrée des enfants et du personnel dans l'établissement**
 - Lavage des mains obligatoire :
Toutes les personnes qui entreront à l'intérieur de l'établissement devront se laver les mains.

 - En AUCUN cas les parents ne peuvent entrer dans l'établissement :
 - L'équipe de direction vous joindra par téléphone s'ils doivent discuter d'une situation particulière concernant votre enfant;
 - Vous pouvez signaler toutes vos questions ou vos demandes par courriel à l'équipe de direction.

EFFETS PERSONNELS DE L'ENFANT

- Tous les effets personnels de l'enfant doivent se trouver en tout temps dans son sac à dos, incluant sa boîte à lunch.
- Aucun appareil électronique ou autres jeux et jouets venant de la maison ne sont permis sur le site.
- Un espace personnel (chaise et bureau) et son matériel lui seront attribués pendant les périodes de spécialités dans son local d'activités et ce, pour toute la durée du séjour à l'exception des spécialités du programme *Sports*.

SERVICE DE GARDE (SDG)

- Heures d'ouverture réduites : de 7 h 30 à 9 h et de 16 h à 17 h 30, du lundi au vendredi.
- Distanciation : respecter la distance de 1 m entre chaque enfant :
 - Selon la grosseur du camp, différents locaux seront sélectionnés comme lieu de SDG;
 - Chaque groupe d'enfant aura une zone attitrée;
 - Chaque enfant aura une place déterminée;
 - L'enfant conservera son sac à dos avec lui à l'intérieur de sa place attribuée pendant toute la durée du SDG.
- Une animation adaptée sera offerte aux enfants.
- Ratios animateur-enfants identiques à ceux de la journée (selon normes de l'ACQ et approuvés par la Direction de la santé publique).
- Les groupes d'enfants sortiront les uns après les autres afin d'éviter tout goulot d'étranglement.

PENDANT LA JOURNÉE

- **Spécialités et jeux collectifs**

- Journée de beau temps :
 - Les activités se dérouleront à l'extérieur en maintenant une la distanciation physique exigée par la santé publique.
- Journée de pluie et de canicule :
 - Les activités se dérouleront à l'intérieur.

- **Dîners**

- Cette période se tiendra à l'extérieur dans un endroit ombragé (autant que possible).
- Chaque groupe aura sa zone réservée et ce, pour toute la durée de la semaine :
 - Les enfants seront assis à une place attitrée à une distance de 1 m;
 - L'animateur dînera avec son groupe d'enfants.
- Utilisation du four à micro-ondes interdite
 - Obligatoire : Tous les enfants et les animateurs doivent s'apporter un repas froid ou thermos.
 - Aucun achat à la cafétéria ou au casse-croûte ne sera permis.

- **Abreuvoirs**

- Interdiction de s'abreuver directement aux abreuvoirs ou station à boire.
- Les abreuvoirs serviront uniquement au remplissage des bouteilles d'eau.
- Si un enfant n'a pas sa bouteille d'eau :
 - Le parent sera joint par téléphone pour lui demander s'il peut amener une bouteille à son enfant;
 - Si le parent ne peut venir apporter une bouteille d'eau à son enfant, le camp lui en fournira une au coût de 10 \$ (taxes incluses);
 - Le parent paiera la bouteille pendant le service de garde par carte bancaire.

- **Déplacement des enfants**

- Une attention particulière est portée aux espaces agissant comme goulots d'étranglement (ex. : entrée des vestiaires, sortie vers la cour, escaliers, etc.) pour éviter que des files de personnes rapprochées ne s'y créent.
- Aussi, dans la mesure du possible, les déplacements se feront en sens unique dans les couloirs afin d'éviter la rencontre de deux groupes. Il n'y aura qu'un seul groupe à la fois dans un couloir.

EN CAS D'ISOLEMENT

- Un protocole interne, en accord avec le Guide de relance des camps en contexte de COVID-19 publié par l'Association des camps du Québec (ACQ) et la Direction générale de la santé publique (DGSP), est mis en place. Ce protocole est approuvé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de sécurité au travail (CNESST). Le protocole évoluera en fonction de toute nouvelle directive émise par l'ACQ, DGSP ou la CNESST.
- Un local fermé, relativement isolé des lieux, sera dédié aux cas d'isolement.
- Un préposé SST dédié à la santé et sécurité de toute personne sur le site d'activités est responsable de tenir ce local désinfecté et opérationnel en tout temps
- Une trousse d'urgence en situation de COVID-19 (cas d'isolement d'un campeur ou d'un employé présentant des symptômes) préparée d'avance, sera utilisée par un membre du personnel et contiendra minimalement des gants, des masques de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, un survêtement (blouse), de même qu'une solution hydroalcoolique à au moins 60 %.
- Par mesure de prévention pour l'ensemble des personnes sur le site :
 - Si un participant débute des symptômes au camp, il sera mis en isolement de façon préventive et conduit dans ce local.
 - Les parents de l'enfant seront immédiatement joints afin de venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais et l'enfant sera sous surveillance dans ce local en attendant l'arrivée des parents.
 - Nous suggérerons aux parents de l'enfant mis en isolement et à notre employé de contacter la ligne COVID et de procéder à un test de dépistage si indiqué.
 - L'enfant mis en isolement et notre employé ne pourront réintégrer le camp que lorsque les conditions de retour au camp définies par les autorités de santé publique seront assurées.
- Pour des raisons de confidentialité, et sur recommandation de la DRSP et de la CNESST, aucune communication ne sera émise suite au retrait d'une personne symptomatique. Si toutefois cette personne recevait un diagnostic de COVID-19, la Direction de santé publique fera enquête et donnera rapidement les consignes appropriées à tous les niveaux.

Nettoyage et désinfection

La fréquence du nettoyage et de la désinfection journalière des aires utilisées par les campeurs sera augmentée, par exemple pour les tables, les chaises, les bancs, les jouets, les aires de jeu, les installations sanitaires et tout autre endroit ou matériel pertinent, et ce, avec un produit de désinfection utilisé habituellement selon la fréquentation des lieux et lorsqu'elles sont visiblement souillées.

Précisément :

UTILISATION

- **Locaux des spécialités**
 - Les locaux ne seront pas partagés entre les groupes
 - Un local sera attribué pour chaque spécialité, et ce, pour toute la durée du séjour
 - Petit local : un maximum d'un groupe par local
 - Grand local : un maximum de 2 groupes comptant au maximum 15 enfants par local
 - Chaque groupe aura sa propre zone bien définie.
 - Les objets non essentiels seront retirés
 - L'accès au bureau de la direction sera limité seulement aux interventions nécessaires
 - Les produits de nettoyage et de désinfection sont disponibles en quantité suffisante dans chaque local
- **Locaux partagés** (cafétéria, gymnase, etc.)
 - Des zones distinctes seront déterminées pour chaque groupe
 - Les produits de nettoyage et de désinfection sont prévus dans les endroits névralgiques de cette zone et sur l'ensemble du site.
- **Divers**
 - Les couvercles de poubelles seront retirés
 - Les portes resteront ouvertes afin de minimiser la manipulation des poignées

NETTOYAGE

- **Routine de nettoyage des mains pendant la journée**
 - Tous les jours, toutes les personnes doivent passer à la salle de bain régulièrement (eau et savon si possible) ou utiliser un produit désinfectant approuvé, à ces moments précis :
 - À l'arrivée au camp le matin
 - Après le service de garde
 - Au début et à la fin de chaque période d'activités incluant les collations et les repas
 - Avant d'aller à la salle de bain et immédiatement après
 - Après s'être mouché ou lorsque les mains sont souillées
- **Surfaces fréquemment touchées :**
 - Gymnase et cafétéria
 - Les tables seront identifiées aux noms de chaque animateur
 - Nettoyage entre chaque période d'activités
 - Poignées de portes, tables, chaises, comptoirs de service, etc.
 - Cabaret pour le service de traiteur
 - Salle de bain
 - Nettoyage entre chaque utilisation
 - Poignées de porte, toilettes, comptoirs, lavabos et robinetterie

ROUTINE POUR REMPLISSAGE DES DÉSINFECTANTS

- Un employé SST est engagé uniquement pour s'occuper de la désinfection des lieux communs.
- Il effectue une tournée des plateaux et des aires communes pendant toute la journée afin de désinfecter le mobilier, les salles de bain et le matériel utilisé par les campeurs.
- Il effectue la tournée, à la fin de chaque journée, de tous les plateaux pour faire le remplissage des distributeurs de désinfectant.

PROTECTION DU PERSONNEL ET DES ENFANTS

La distanciation physique de 1 mètre entre les personnes de 16 ans et moins doit être respectée et la distance s'élève à 2 mètres pour toute personne de 17 ans et plus, dans la mesure du possible. Toutefois, pour les animateurs qui seraient plus à l'aise de porter un couvre-visage, nous les invitons à consulter le document *Port du couvre-visage dans les lieux publics* sur le [site du gouvernement](#) pour savoir comment utiliser adéquatement un couvre-visage.

Les camps YOPI fourniront deux masques à chaque employé. Les employés ont la responsabilité de nettoyer leur masque tous les jours à leur retour à la maison.

Le personnel en contact principalement avec des enfants d'âge préscolaire et d'enfants aux besoins particuliers, si les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne pour une période de plus de 15 minutes sans barrière physique, et ce, une seule fois par jour, doivent porter un masque de procédure et une protection oculaire en tout temps.

Tout le personnel sera informé de la procédure prévoyant de quitter le travail s'ils présentent au moins un des symptômes liés à la COVID-19.

Note 1

Ratios modifiables sans préavis selon les changements demandés par l'ACQ, par la Direction de santé publique du Québec et par la CNESST.

Note 2

Remboursement en totalité.

ANNEXE A

QUESTIONNAIRE D'ACCÈS AU SITE

	Avez-vous été diagnostiqué positif au coronavirus (COVID-19) au cours des 14 derniers jours?
	Avez-vous l'un des symptômes de la COVID-19 suivants :
	Fièvre
	Apparition ou aggravation d'une toux
	Difficultés respiratoires
	Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
	Vivez-vous ou avez-vous été en contact (au cours des 14 derniers jours) avec une personne présentant des symptômes de la COVID-19.
	Vivez-vous ou avez-vous été en contact (au cours des 14 derniers jours) avec une personne revenant d'un voyage à l'étranger?

Note 1 :

- Certaines personnes peuvent également souffrir de douleurs musculaires, de fatigue et d'essoufflement.

Note 2 :

- Les symptômes peuvent être légers (similaires à un rhume) ou plus sévères (tels que ceux associés à la pneumonie et à l'insuffisance pulmonaire ou rénale).

Note 3 :

- Fièvre
 - Chez l'enfant : 38 °C (100,4 °F) et plus (température rectale);
 - Chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale);
 - Chez la personne âgée : 37,8 °C (100 °F) et plus (température buccale);
 - Ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne.

ANNEXE B

SYMPTÔMES DE LA COVID-19

En date du 22 juin 2020

Les principaux symptômes de la COVID-19 sont les suivants :

- Fièvre
- Apparition ou aggravation d'une toux
- Difficultés respiratoires

OU

- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût

Note 1 :

- Certaines personnes peuvent également souffrir de douleurs musculaires, de fatigue et d'essoufflement.

Note 2 :

- Les symptômes peuvent être légers (similaires à un rhume) ou plus sévères (tels que ceux associés à la pneumonie et à l'insuffisance pulmonaire ou rénale).

Note 3 :

- Fièvre
 - Chez l'enfant : 38 °C (100,4 °F) et plus (température rectale);
 - Chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale);
 - Chez la personne aînée : 37,8 °C (100 °F) et plus (température buccale);
 - Ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne.

ANNEXE C

RATIOS : ANIMATEUR-ENFANTS

Les ratios animateur-enfants exigés par l'ACQ et prescrits par la Direction de la santé publique dans le cadre de la COVID-19 seront respectés. Les voici :

- **4 ans : 1 / 8**
- **5-6 ans : 1 / 10**
- **7-8 ans : 1 / 12**
- **9 ans et plus : 1 / 15**

Service de garde : identique à celui du séjour

Les camps YOPI sont fiers de respecter les normes de l'ACQ.